



HAL
open science

Pour conclure : singularité et diversité des mondes normands

David Bates, Pierre Bauduin

► **To cite this version:**

David Bates, Pierre Bauduin. Pour conclure : singularité et diversité des mondes normands. Bates, David; Bauduin, Pierre. 911-2011: penser les mondes normands médiévaux, Actes du colloque international de Caen et Cerisy-la-Salle, 29 septembre-2 octobre 2011, Presses Universitaires de Caen, pp.503-516, 2016. hal-01436442

HAL Id: hal-01436442

<https://hal.science/hal-01436442v1>

Submitted on 26 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

POUR CONCLURE: SINGULARITÉ ET DIVERSITÉ DES MONDES NORMANDS

« Penser les mondes normands médiévaux » : le sous-titre donné au colloque exprimait une ambition dont il convient maintenant de dresser quelques résultats, sachant qu'en aucun cas les réflexions qui vont suivre ne mettent un point final aux discussions abordées au cours de ces journées, mais se veulent un bilan d'étape qui n'a aucune prétention à l'exhaustivité. Pour des raisons évidentes, nous reprendrons quelques-unes des interrogations fixées par l'argumentaire du colloque en suivant l'ordre des parties du volume : cela n'exclut pas des allers et retours entre les différents articles proposés tant paraissent entremêlées les questions abordées par cette rencontre.

Nous voudrions faire trois remarques en guise de préliminaire.

D'abord pour souligner le dynamisme de la recherche sur les mondes normands. Outre les rencontres multiples déjà évoquées dans l'avant-propos de ce volume, un indice pertinent pourrait être le nombre de désignations ou d'acronymes récents en rapport avec des outils ou des projets de recherche dont les spécialistes commencent maintenant à être familiers lorsqu'ils abordent cette histoire : « VIN: The Viking Identities Network » (Christina Lee¹), « PASE: The Prosopography of Anglo-Saxon England » et « Profile of a Doomed Elite » (Stephen Baxter et C. P. Lewis), « PoMS: The Paradox of Medieval Scotland » (Matthew Hammond), « SCRIPTA: Site caennais de recherche informatique et de publication des textes anciens » (Grégory Combalbert), « Acta of the Plantagenets » (Nicholas Vincent); « The Norman Edge: Identity and State Formation in Europe » (Ewan Johnson et Andrew Jotischky) se sont invités dans les pages qui ont précédé, parfois avec une présentation plus ou moins détaillée selon les articles.

Non moins impressionnant est le travail réalisé sur les sources et dont certains de ces projets sont l'expression. Plusieurs auteurs médiévaux font l'objet d'une relecture spécifique (Dudon de Saint-Quentin, par Jacques Le Maho; Raoul de Dicet dans l'article de Hugh Thomas) parfois accompagnée d'une édition nouvelle dans le cas de Geoffroy Malaterra (Marie-Agnès Lucas-Avenel). Les sources diplomatiques ne sont pas en reste avec la présentation et/ou l'exploitation des actes épiscopaux de part et d'autre de la Manche (Grégory Combalbert), des brefs anglo-normands (Mark Hagger) ou

1. Les noms renvoient aux auteurs des articles dans lesquels ces projets ou outils sont présentés ou utilisés. D'autre part, les articles du présent volume ne feront pas ici l'objet d'un appel spécifique de note.

des actes d'Henri II Plantagenêt (Nicholas Vincent). La « topographie documentaire » (Matthew Hammond), selon la nature, les auteurs et les destinataires des actes ; la géographie des personnes ou des institutions concernées ; les différences entre les corpus, celles dans l'enregistrement et la conservation des documents ont fait l'objet d'analyses qui viennent rappeler combien notre vision des sociétés, de leur passé et de leurs espaces, sont dépendantes du matériau documentaire disponible et de la manière dont celui-ci nous est parvenu. C'est là un point très important, car la recherche sur les mondes normands porte sur des régions ou des pays, qu'elle compare souvent à partir de bases documentaires différentes et avec des traditions historiographiques ou académiques qui ne sont pas les mêmes. Dans la rubrique des satisfactions, il est tout à fait stimulant de constater l'effort entrepris pour mettre à disposition des sources jusque-là inexploitées qui devraient, par exemple, modifier à l'avenir notre analyse du pouvoir plantagenêt particulièrement pour la Normandie. Dans celle des limites, il est certain que nombre d'aspects développés ici sont étroitement dépendants d'une documentation écrite et, sauf exception, laissent peu de place à une écriture de l'histoire fondée sur une documentation matérielle.

Le dernier point concerne l'historiographie des mondes normands. Véronique Gazeau a justement rappelé notre dette à l'égard de nos devanciers. À un siècle d'écart résonnent les noms de Ferdinand Chalandon (1875-1921) et de Charles Homer Haskins (1870-1937), dont les œuvres projetèrent la réflexion sur l'histoire des Normands dans une dimension largement européenne². On doit à ce dernier la déclaration remarquable que la Normandie était « *the mother of a greater Normandy in England, Sicily, and in America* »³. Ce francophile a écrit ces mots pendant la première guerre mondiale. Pense-t-on de cette manière le(s) monde(s) normand(s) aujourd'hui ? Nous en doutons. Mais c'est en pensant à la difficulté de définir le monde normand, ou les mondes normands (nous y reviendrons), que ce colloque a été organisé. Deux inflexions historiographiques majeures, rappelées par les articles de Rosa Canosa, et d'Ewan Johnson et Andrew Jotischky, ont traversé le siècle et ont contribué à alimenter de différentes manières le « mythe normand » selon l'expression chère à Ralph Davis⁴. L'une met en avant le caractère intrinsèque de l'expansion normande, comme étant le maintien ou la poursuite de traditions culturelles d'origine par des Normands qui restent des Normands tout au long du processus de conquête et d'établissement ; l'autre insiste davantage sur la faculté d'adaptation et d'intégration des Normands qui surent tirer parti au mieux des conditions qui s'offraient à eux pour établir leur contrôle sur des sociétés dont le caractère « normand » prête à discussion : les deux orientations ne sont pas d'ailleurs nécessairement contradictoires si l'on place l'adaptation au

2. En particulier F. Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, Paris, A. Picard et fils, 1907, 2 vol. [rééd. New York, Burt Franklin (Burt Franklin & Source Works Series, 6), 1960 et 1969] ; C. H. Haskins, *The Normans in European History*, Boston - New York, Houghton Mifflin Company, 1915.

3. C. H. Haskins, *The Normans in European History*, p. 3.

4. R. H. C. Davis, *The Normans and their Myth*, Londres, Thames and Hudson, 1976.

rang des traditions normandes. Sur plusieurs de ces points, le colloque a apporté, espérons-le, des éléments de réponse, mais il engage à prolonger encore la réflexion sur l'historiographie des mondes normands en tenant compte de l'influence des traditions historiographiques selon les pays, les écoles ou les disciplines, ainsi que des questionnements rendus possibles par de nouvelles méthodes d'analyse.

Des Vikings aux Normands : IX^e-X^e siècle

Organisé à l'occasion du 1100^e anniversaire de la fondation du duché de Normandie, le colloque a d'abord été l'occasion de se projeter un siècle en arrière et de rappeler une autre commémoration, celle du « Millénaire normand » de 1911 (Véronique Gazeau). La rétrospective permet non seulement de mesurer le chemin parcouru pour notre connaissance de la période, mais aussi d'évaluer le cheminement de la mémoire de l'événement ainsi que la permanence ou le décalage de certains de ses enjeux. On peut réfléchir à la participation du président de la République de l'époque, Armand Fallières, aux fêtes de 1911 à Rouen en notant qu'en 2011 Nicolas Sarkozy n'a pas été présent au colloque de Cerisy-la-Salle ou aux autres manifestations organisées au cours de cette année. Y a-t-il là une signification de l'importance de l'histoire des Normands dans la vie nationale et internationale au XXI^e siècle ? Comme beaucoup des questions traitées dans ce livre, on peut discuter cette interrogation sans vraiment la résoudre. Cela représente certainement un changement des priorités présidentielles. Mais à côté de cette réflexion, on doit noter que le onzième centenaire a été beaucoup célébré en Normandie dans le cadre du programme « Happy Birthday Normandie » avec beaucoup d'expositions et d'événements soutenus pendant l'année. Le sujet de notre colloque reste donc populaire.

Comme l'a rappelé Véronique Gazeau, il a au total été assez peu question de la fondation du duché lors de nos journées. Cet aspect a été, il est vrai, déjà amplement débattu au cours des deux dernières décennies et d'autres manifestations organisées au cours de cette année 2011 montrent clairement que c'est davantage une mise en perspective de 911 dans une histoire sur le long terme des mondes normands qui retient aujourd'hui l'attention des historiens⁵. Cela ne veut pas dire pour autant que

5. 911 a fait l'objet d'un grand nombre de manifestations de toute nature qu'il serait impossible d'énumérer ici. Nous nous bornerons à en indiquer quelques-unes dont plusieurs ont fait ou feront l'objet d'une publication : la Journée d'études « 911-2011. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte et l'identité normande », organisée par le GRHIS (EA 3831, université de Rouen) et l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, Rouen, 8 octobre 2011 ; l'exposition *La Russie viking, vers une autre Normandie ? Novgorod et la Russie du Nord, des migrations scandinaves à la fin du Moyen Âge* (Caen, Musée de Normandie, 25 juin-31 octobre 2011), S. Berthelot et A. Musin (dir.), Paris, Errance, 2011 ; *La fabrique de la Normandie* (Actes du colloque international organisé à l'université de Rouen, décembre 2011), M. Guéret-Laferté et N. Lenoir (éd.), Publications numériques du CÉRÉDI (Actes de colloques, 5), 2013 [consultable en ligne : <http://ceredi.labos.univ-rouen.fr/public/?la-fabrique-de-la-normandie,63.html>] ; les sessions de l'International Medieval Congress de Leeds (11-14 juillet 2011) consacrées à « Normans, Normandy, and the Wider Norman World : 911 from a 2011 Perspective » (D. Bates, P. Bauduin, K. Dutton et C. Insley, dir.) ; le colloque *Origine et développement du droit normand et anglo-normand (XI^e centenaire de la*

la question souffre d'un quelconque désintérêt⁶ ni qu'elle fait désormais consensus⁷ et, sur plusieurs points, le colloque est venu rappeler les enjeux du débat. Il est plus que jamais nécessaire de relire les sources, d'en discuter l'élaboration et les usages qui en ont été faits. Jacques Le Maho postule ainsi l'existence de *Gesta* – composés au milieu du X^e siècle et aujourd'hui perdus mais dont il reconstitue la trame pour l'épisode du traité de Saint-Clair-sur-Epte – qui auraient inspiré l'œuvre de Dudon de Saint-Quentin : dans cette perspective, Dudon n'aurait été qu'un simple remanieur, de talent certes, mais dont le propos ne peut guère prétendre à l'originalité. La méthode de la transposition thématique permet à Jacques Le Maho de défendre l'hypothèse que ces *Gesta* eurent une postérité littéraire impressionnante au moins jusqu'à la fin du XII^e siècle, bien que nous n'en ayons pas conservé d'extraits, ni de *verbatim*, ni de véritable *juncturae* rendant possible une éventuelle filiation entre les œuvres, ni même d'attestation avérée avec certitude dans les catalogues des bibliothèques médiévales. Qu'on y adhère ou non, l'hypothèse a le mérite d'inviter à approfondir davantage l'étude du récit du chanoine de Saint-Quentin, mais il est sans doute encore prématuré – selon nous – de jauger de la valeur historique de ces *Gesta* disparus et d'en tirer argument sur le déroulement supposé des faits rapportés par leur auteur. La postérité du traité de Saint-Clair-sur-Epte, et plus particulièrement sur la nature du lien entre Rollon et Charles le Simple, dans les différentes traditions historiographiques est également examinée par Marie-Agnès Lucas-Avenel, qui offre ici une comparaison inédite entre le récit de Dudon et celui de Geoffroy Malaterra, rédigé un siècle plus tard. Les différences entre les deux textes excluent *a priori* que l'auteur du *De rebus gestis Rogerii Calabriae et Siciliae comitis et Roberti Guiscardi ducis fratris eius* se soit directement inspiré de Dudon et sa présentation très « féodale » de l'accord de 911 se faisait visiblement l'écho de préoccupations beaucoup plus directement liées à l'établissement des Normands en Apulie et à la concession qui leur avait été faite par le pape Léon IX. La mémoire des origines s'inscrit ainsi dans le présent ou un passé proche ; elle sert à dessein la légitimation des entreprises des Hauteville et leur position à l'égard de la papauté.

Cette dimension mémorielle affleure également, sous l'angle religieux cette fois, dans les communications de Christina Lee et d'Alheydis Plassmann, où elle croise

fondation du duché de Normandie), Cerisy-la-Salle, 25-29 mai 2011 (F. Neveux et S. Poirey, dir.). Notons également la série de conférences grand public organisée par le pays du Vexin normand au printemps et à l'automne 2011, publiée sous le titre *Naissance de la Normandie. 911, le traité de Saint-Clair-sur-Epte*, M. Pierre (éd.), Paris, SPM, 2013, ainsi que le colloque *Power and Acculturation in the Norman World* (Lancaster, 15-17 décembre 2011) réalisé dans le cadre du projet « The Norman Edge » cité plus haut et dont un premier volume a été récemment publié (*Norman Expansion. Contrasts, Connections and Continuities*, K. J. Stringer et A. Jotischky (éd.), Farnham, Ashgate, 2013).

6. Voir, dans une perspective plus nettement orientée vers le monde viking, le volume récent *Vers l'Orient et vers l'Occident. Regards croisés sur les dynamiques et les transferts culturels des Vikings à la Rous ancienne*, P. Bauduin et A. Musin (éd.), Caen, Presses universitaires de Caen (Publications du CRAHAM), 2014.

7. L. Abrams, « Early Normandy », *ANS*, XXXV, 2013, p. 45-64.

aussi les représentations de l'autre et les identités, sur lesquelles nous reviendrons plus longuement. La première y aborde le « patrimoine » ou la « mémoire » culturels des Scandinaves établis en Grande-Bretagne et la puissance de la mythologie comme véhicule de l'un et de l'autre, à travers des modes d'expression variés contribuant à définir des identités vikings. L'utilisation des mythes ne témoignerait pas tant d'un système de croyances que d'une forme d'affichage identitaire, d'ailleurs variable selon les contextes et la position des communautés scandinaves. On pourrait alors sans difficulté définir un « paganisme culturel » capable de cohabiter avec d'autres traditions religieuses dans une société chrétienne et de trouver des modes d'expression propres aux terres colonisées par les Vikings. La Normandie ne présente guère de traces de paganisme et, de manière générale, offre bien peu d'éléments qui puissent être identifiés avec certitude comme un patrimoine culturel scandinave, en dehors d'influences linguistiques dont l'importance est d'ailleurs discutée. Si la conversion favorisa l'intégration des Normands dans le monde franc, ceux-ci durent convaincre de la crédibilité de leur baptême et gagner la confiance de leurs voisins : de ce point de vue, l'étape capitale fut, selon Alheydis Plassmann, le règne de Richard I^{er}, ouvrant ainsi la voie à la définition d'une identité nouvelle. L'image du Normand destructeur d'églises demeura cependant longtemps vivace, mais le *topos* servit également la propagande ducal en donnant plus d'éclat à l'œuvre de restauration religieuse entreprise par les ducs normands et les réformateurs qui y participèrent.

La construction du territoire fut un autre thème débattu, en particulier pour la Normandie occidentale à partir d'un questionnement sur la territorialisation du pouvoir princier. Éric Van Torhoudt éclaire la complexité du processus, nécessitant la prise en compte de plusieurs territorialités (princière, monastique, seigneuriale...) qui se chevauchent et répondent à des logiques différentes. Il distingue clairement deux étapes. D'abord un moment où l'appropriation territoriale n'est pas l'objet principal de la rivalité entre les grands, qui cherchent d'abord à se positionner dans la hiérarchie sociale du royaume : cette stratégie, plus sociale que territoriale mais où le contrôle de lieux symboliques où s'ancre l'ascension sociale conserve une grande importance, est à l'œuvre sous Rollon et Guillaume Longue Épée. Lui succède une phase de territorialisation du pouvoir ducal, à partir du règne de Richard I^{er} qui passe par des modalités de patrimonialisation de l'espace – clairement à l'œuvre avant la fin du X^e siècle pour la Normandie occidentale – révélées (ou permises) par l'écrit.

Histoire, mémoire, changement religieux, territorialisation sont quelques-unes des voies engagées ici pour penser les débuts de la principauté normande et l'on perçoit clairement que chacun de ces domaines entraîne dans son sillage d'autres questionnements qu'il convient maintenant d'aborder.

Expansion et diaspora

Le mouvement des conquêtes, le contexte de l'implantation de la domination des Normands ont été éclairés par différentes communications. Elisabeth van Houts a

posé de nouvelles hypothèses sur le caractère des premières entreprises normandes en Italie et elle y a réintroduit un grand absent: le duc de Normandie, en l'occurrence Richard II, dont elle a pointé les responsabilités nouvelles acquises sur la scène internationale. Les conditions de la conquête en Méditerranée ont été clairement montrées par Luigi Russo à partir de l'analyse comparée des expéditions conduites par Robert Guiscard et Bohémond d'Antioche contre l'Empire byzantin: il s'agissait là de replacer ces opérations dans une dynamique de conquête et d'expansion continue – autoalimentée et nécessaire au maintien du *leadership* des chefs normands – dont les assauts contre Byzance semblent représenter l'aboutissement. Alexander Musin revisite de manière originale, à la faveur d'une étude sur le mariage entre Anne de Kiev et Henri I^{er}, le renversement des alliances qui intervient dans les années 1049-1051, qui aboutit à une rupture de l'alliance franco-normande: l'une des parades aurait été, du côté français, à introduire le roi norvégien Harald le Sévère dans la partie diplomatique qui se jouait de part et d'autre de la Manche. Deux communications permettent d'esquisser un parallèle entre deux conquêtes (1066, 1204), voire trois (la croisade albigeoise), et d'en souligner les contrastes, notamment du point de vue des changements de la propriété foncière. Pour l'Angleterre, Stephen Baxter et C. P. Lewis ont présenté les outils qui nous permettent d'avoir un tableau très fidèle de la société terrienne et de la répartition de la propriété au seuil de 1066 et en 1086: on aura ainsi une solide base de départ pour expliquer les transformations connues par le pays à la suite de la conquête normande et de l'implantation des conquérants. Avec Daniel Power, ce sont les ressorts de l'implantation française dans le duché après la conquête de 1204 qui sont examinés: ici, à la différence de l'Angleterre après 1066, il n'y a pas d'expropriation massive; il s'agit davantage de récompenser des fidèles que d'opérer des choix stratégiques et militaires. La conquête capétienne laissa ouverte une continuité avec les périodes antérieures et la possibilité de prolonger, au-delà de 1204, les mondes normands. Pour l'Écosse, Matthew Hammond s'interroge sur les effets d'une influence continentale – et largement normande – qui ne procéda pas d'une conquête, mais dont la conséquence fut d'arrimer plus solidement le pays au restant de l'Europe, tout en maintenant – là est le « Paradoxe » – une identité écossaise. L'europanisation est abordée ici à partir de deux biais, l'un documentaire – la prolifération et la diversification des actes écrits – et l'autre anthroponymique.

La question de la diaspora s'est invitée plus récemment dans les débats sur les mondes normands. Une définition du mot a été rappelée par Véronique Gazeau dans son introduction et suggérée comme méthodologie utile par David Bates⁸. Deux projets, présentés ici, sont directement en prise avec ce questionnement, l'un pour la période viking (dans le cadre du « Viking Identities Network »), l'autre pour l'étude des relations entre l'Italie normande et le Levant. Pour le premier, Christina Lee défend, à partir de l'exemple des Vikings dans les îles Britanniques, l'idée que les identités culturelles des patries d'origine étaient importées et conservées sur les

8. D. Bates, *The Normans and Empire*, Oxford, Oxford University Press, 2013. Voir également J. Jesch, *The Viking Diaspora*, Londres – New York, Routledge, 2015.

nouvelles terres et en examine différents aspects, langue, religion, culture matérielle, formes et expressions artistiques. Toutefois, dans certains cas, il ne s'agit pas d'une simple reproduction, mais plutôt d'éléments qui sont réappropriés et transformés à la faveur de l'éclosion d'une « culture hybride » originale. Pour le second, Ewan Johnson et Andrew Jotischky accèdent aussi l'idée d'une diaspora normande en Méditerranée, dont l'un des relais les plus puissants se trouvait dans les régions d'Italie proches de l'Adriatique. Des questions demeurent toutefois. Peut-on ainsi parler d'une conscience ou d'une référence commune à un passé normand liant entre eux les habitants des pays où les Normands se sont établis ? Dans l'affirmative, quels sont les points d'ancrage de cette conscience et par qui sont-ils partagés ? L'idée d'une diaspora suggère également des réseaux capables de soutenir efficacement une ou des appartenances communes et il convient de ce point de vue de s'interroger sur la pertinence et les limites du concept appliqué aux communautés issues de la migration des Normands dans différentes parties de l'Europe médiévale.

Quels que soient les cas traités, se pose la question de savoir comment les individus partis à l'extérieur ont pu être distingués ou se distinguer et, pour certains, « troquer » une identité pour une autre. Ceux qui étaient partis ont-ils rompu avec leur culture d'origine ou au contraire ont-ils tenté d'en maintenir des formes identifiables ? Un patrimoine culturel commun a pu servir de référence à des Scandinaves établis dans les îles Britanniques, et plus généralement à la « diaspora viking », sans d'ailleurs nécessairement empêcher des formes d'intégration. Dans quelle mesure cette « culture diasporique » répondait-elle à un besoin, par exemple pour des communautés qui pouvaient se considérer comme menacées ? Si les Normands de Normandie ont pu revendiquer leurs origines scandinaves, force est de constater, dans l'état actuel de la recherche, qu'ils ne ressentirent pas le besoin de l'exprimer par des artefacts ou des décors nordiques. Les affichages identitaires peuvent ainsi prendre des formes très différentes, selon la chronologie, le contexte, les lieux, l'ampleur des contacts et des échanges culturels. La mémoire, nous l'avons vu, est également un enjeu important de cette question. Comme l'a rappelé Alexander Musin, les origines nordiques ne jouent plus guère dans les unions matrimoniales des princes russes ou scandinaves, il n'est nullement question d'une « nostalgie scandinave » ou de fonder des alliances sur une diaspora ou une « Internationale viking », mais d'abord de répondre à des préoccupations politiques plus immédiates.

Unité et diversité

Il a été beaucoup question d'identités et la discussion se décline ici de multiples manières. Il est difficile, en quelques pages, de restituer la richesse des propos. Plusieurs points peuvent cependant être soulignés.

Les Normands ont été souvent perçus comme un peuple aux origines diverses, comme un groupe hétérogène à laquelle la dynastie issue des Rollonides avait donné une cohérence. Le caractère multiethnique et le rôle de la lignée princière sont ainsi

deux éléments constitutifs d'un processus qui conduit à la définition d'identités normandes. Il est à noter que, dans le duché, ce caractère pluriethnique semble rapidement l'emporter sur la revendication d'origines scandinaves, pourtant assumée (on le voit chez Dudon) mais intégrée à une mythologie des origines qui renvoie à des modèles ethnographiques antiques et atomédiévaux, comme par exemple l'origine troyenne des Normands.

On ne peut s'empêcher de se demander ce qui crée des « Normands ». Le critère ethnique est insuffisant, le lieu de naissance aussi et il existe d'autres alternatives qu'une référence à la Normandie pour se rattacher aux Normands. Le service du prince est assurément un élément déterminant et il explique sans doute le succès de l'intégration de Normands d'adoption, comme l'a bien montré Elisabeth van Houts à propos de Jean de Ravenne. Servir le prince contre la promesse d'une juste rétribution fut assurément un élément de la fabrique des Normands. Il y aurait, de ce point de vue, des comparaisons intéressantes à faire avec le monde franc pour une période antérieure, ainsi qu'avec des exemples contemporains à l'est de l'Europe, comme les Rous. Un groupe multiethnique avec un noyau scandinave au service d'un prince dont les membres acceptent les règles et attendent une contrepartie de possibilités d'ascension sociale : le modèle était facilement transposable à l'extérieur du duché, comme l'ont clairement montré les exemples italiens.

Les Normands se reconnaissent-ils par des traits distinctifs ? Peut-on parler de « signes » ou de « stratégies de distinction » ? Le concept de « marqueur d'identité », faut-il le rappeler, doit être utilisé avec précaution en ce qu'il est susceptible de multiples interprétations – on le voit à propos de l'usage de la mythologie scandinave (Christina Lee) – et qu'il serait erroné, pour ne pas dire dangereux, de postuler à la permanence ou à la stabilité d'éléments censés caractériser un groupe ethnique ou social. La conversion a pu devenir un élément de l'identité normande, par le truchement duquel les Normands ont pu paraître comme touchés par la grâce divine et leur histoire être mise dans la perspective du salut. Mais la religion n'étant plus un élément de différenciation suffisant pour caractériser les Normands, s'opéra, selon Alheydis Plassmann, un glissement d'identité mettant en avant la « terre normande » et l'allégeance au duc. Peut-on caractériser les Normands par leur manière de combattre ou de traiter leurs adversaires ? Dans un tableau balayant le monde normand des îles Britanniques à la Méditerranée, Matthew Strickland montre que, dans ce domaine, le pragmatisme l'emporte : la conduite de la guerre dépend d'abord du contexte dans lequel interviennent les opérations militaires, des rapports de force, des intentions stratégiques ou politiques, de la reconnaissance de conventions de guerre plus ou moins codifiées, des représentations que l'on se fait de l'adversaire. De là des situations très contrastées, par exemple entre la guerre conduite contre les populations celtiques chrétiennes, mais considérées comme « barbares », et les opérations menées en Sicile contre les musulmans. L'adoption des mœurs guerrières des Francs peut être considérée comme un signe de l'assimilation des Normands et le développement croissant des conventions au XI^e siècle participe plus largement à une forme d'europanisation de la culture guerrière que d'un art « normand » de faire la

guerre. Le constat de pragmatisme l'emporte également lorsque l'on s'interroge sur « l'architecture normande ou l'architecture des Normands » (Eric Fernie). Là encore les Normands empruntèrent beaucoup et surent s'adapter, ce qui n'empêcha nullement l'élaboration de formules innovantes et assez originales pour reconnaître, au moins dès le milieu du XI^e siècle, une architecture suffisamment distincte pour être identifiée comme « normande ». Cette architecture s'imposa en Angleterre, où elle contribua à marquer symboliquement la prise de possession du pays et à l'expression de prétentions impériales, mais n'imaginons pas cette réception comme un processus purement passif, car l'Angleterre normande devint par la suite le foyer principal de l'innovation architecturale. *A contrario*, les Normands adoptèrent des formes de construction qu'ils rencontraient en Italie ou en Orient, où l'on peut difficilement distinguer, pour les monuments religieux, sauf exception (Aversa, Venosa), des emprunts venus de Normandie. Là encore, il est impossible de généraliser sur le fait qu'une architecture ait pu être associée ou non de manière durable aux Normands : ce fut parfois le cas en Irlande, en Écosse, aux Orcades (alors territoire norvégien), alors que « la forme visuelle » n'était pas un « marqueur » spécifiquement « normand » en Méditerranée.

Plusieurs communications se sont interrogées sur les noms ou les qualificatifs ethniques. À partir des sources diplomatiques et historiographiques de l'Italie méridionale (notamment des Abruzzes), Rosa Canosa examine l'utilisation du discours ethnique dans la pratique du pouvoir des Normands : elle note un désintérêt progressif pour les origines normandes et le rôle croissant d'une identité construite sur des signes de l'enracinement territorial, tels que les châteaux. La conscience d'être normand persiste cependant, par exemple pour distinguer les Normands des Lombards ou affirmer une prééminence sociale, mais elle est alors clairement un choix d'affichage identitaire à des fins politiques et sociales. Se dégage clairement ici une conception instrumentaliste et situationniste de l'identité, qui autorisait les acteurs à mettre en valeur les composantes identitaires considérées comme les plus utiles selon le contexte ou l'orientation donnée par les auteurs à leurs propos, comme on peut le voir par exemple avec l'utilisation récurrente, par Raoul de Caen, de « guiscardien » plutôt que « normand » pour qualifier Tancrède d'Antioche (Ewan Johnson et Andrew Jotischky). Les hommes du temps – mais ce n'est nullement spécifique aux « mondes normands » – pouvaient ainsi mobiliser (ou non) différentes facettes de leurs appartenances familiales, ethniques, sociales ou culturelles. Dans un même ordre d'idée, Hubert Houben note la rareté de l'emploi du mot « normand » dans les sources historiographiques de l'Italie normande au XII^e siècle : l'usage du terme renvoie plus au passé de la conquête qu'au présent et s'efface devant d'autres qualificatifs, tels que « transalpins ». L'identité de Roger II de Sicile est singulièrement riche et complexe, à l'image du milieu dans lequel il fut élevé et où il fit carrière, et n'a rien de spécifiquement normande, si on applique à ce qualificatif un sens étroit directement en rapport avec la Normandie. De manière intéressante, Laurence Jean-Marie considère comme « anglo-normands » les *Vituli*, sans attribuer à cette qualification un sens ethnique mais pour manifester l'importance de leurs liens de part et d'autre de la Manche et le rôle d'interface exercé par cette famille : ce sont les activités maritimes, la position

sociale et le service du prince, plus que les origines normandes ou anglaises, qui, rétrospectivement, amènent l'historienne à définir l'identité de ces « aristocrates de la mer ». Il y eut différentes manières d'afficher une identité anglo-normande, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'ethnicité : ainsi, Osbern, fils d'Osbern le Sénéchal et évêque d'Exeter, se montrait-il, un demi-siècle après son départ de Normandie où il ne possédait plus rien, attentif à ce qui se passait de part et d'autre de la Manche et peut passer pour un témoin précoce de cette identité (Stephen Baxter et C. P. Lewis).

Une des déclinaisons possibles des questions relatives à l'identité est la définition d'une « normannité ». Le débat a été ici particulièrement intense pour l'Italie méridionale et la Sicile. À la question – souvent posée – le royaume normand de Sicile était-il normand ?, Hubert Houben répond clairement par la négative : les rois issus de la famille Hauteville ne faisaient guère valoir leur ascendance normande ; les descendants des Normands installés en Italie semblent avoir assez tôt perdu leur référence normande ; la législation, les institutions et le système féodal qui se mettent en place dans l'État sicilien ne laissent guère apparaître des apports qui auraient été importés avec les conquérants. Dans le domaine de l'architecture, comme nous venons de le rappeler, le constat fait va dans le même sens. Si l'on suit Ewan Johnson et Andrew Jotischky, il est cependant licite de s'interroger sur le caractère « normand » de la conquête et de la fondation des États en Italie méridionale et en Orient, à condition toutefois de comprendre la *normannitas* – un néologisme discuté – comme une notion capable de recouvrir des identités plurielles, qui ne trouve pas uniquement ses fondements en Normandie mais dans d'autres espaces conquis par les Normands. Le moment originel qui sert de référence à cette normannité n'est pas forcément celui des débuts de l'histoire de la Normandie, mais peut tout aussi bien se raccrocher à l'établissement des Normands en Italie sous l'égide des Hauteville.

Une autre entrée possible serait celui d'une « communauté imaginée », que Hugh Thomas applique ici à l'Empire plantagenêt, vu au travers de l'œuvre de Raoul de Dicet. Les territoires rassemblés par la dynastie angevine ne formèrent jamais une entité politique unifiée ; pour autant, les connexions dynastiques qui ont créé cet espace et l'obéissance à un seul dirigeant ont pu être les vecteurs d'une « identité unificatrice » ou d'une construction mentale suffisamment puissante pour amener le chanoine de Saint-Paul de Londres à penser différemment de la plupart des auteurs contemporains les liens entre les trois composantes principales de cet ensemble, Angleterre, Normandie et Anjou. Raoul se prête à une préhistoire du rassemblement angevin, réunit les généalogies, met en exergue la relation anglo-angevine, autant que les liens anglo-normands, mais la conquête capétienne empêche de savoir si cette construction mentale fugace aurait pu précéder une construction politique plus solide. Au-delà de l'espace plantagenêt, la notion de « communauté imaginée » peut-elle s'appliquer aux Normands dans leur ensemble ? On rejoint là une question que Ralph Davis avait posée en d'autres termes à propos du mythe normand sur l'idée, exprimée notamment par Orderic Vital, d'une conscience commune partagée par les Normands en raison de leurs conquêtes⁹.

9. Voir R. H. C. Davis, *The Normans and their Myth*, p. 14-15 et la critique faite par G. A. Loud, « *The Gens Normannorum. Myth or Reality?* », *ANS*, IV, 1981, p. 104-116. Notons cependant que l'hypothèse de la

Réseaux et espaces

Un aspect du colloque et de ce volume a été le nombre d'articles qui traite des réseaux et des espaces, presque toujours en mettant l'accent sur des forces unificatrices au milieu des diversités multiples des mondes normands. L'analyse de ces liens est multidisciplinaire et présente des caractères très variés, de l'architecture (Eric Fernie) aux prénoms transmis en Écosse souvent par le biais d'intermédiaires normands (Matthew Hammond). Elle est menée à différentes échelles, tant pour des individus, tel Osbern fitzOsbern (Stephen Baxter et C. P. Lewis), que pour des groupes sociaux ou familiaux comme les *Vituli* (Laurence Jean-Marie), menant à une compréhension plus générale des liens qui s'établissent entre les différents acteurs des mondes normands. L'article d'Elisabeth van Houts démontre comment des missions venues du duché ont créé et renforcé les réseaux rattachant l'Europe du Nord à l'Europe du Sud, tout en se connectant à des affaires politiques régionales de haute importance. Ewan Johnson et Andrew Jotischky, en analysant la participation des Normands de l'Italie méridionale aux États croisés, ont mis l'accent sur les intérêts multiples et le rôle des acteurs agissant sur les relations entre la côte adriatique et le Levant.

Là encore, les questions traitées – et les manières de les aborder – ont été très diverses. L'étude des actes épiscopaux anglais et normands du XII^e siècle porte Grégory Combalbert à s'interroger sur la circulation des dignitaires ecclésiastiques, les emprunts ou les influences qui ont pu éventuellement s'exercer entre les chancelleries. En dépit d'une homogénéisation croissante, davantage sensible durant le dernier tiers du siècle, il est frappant de constater les différences entre les corpus d'actes peut-être moins entre la Normandie et l'Angleterre qu'au sein même du duché où l'on peut difficilement parler, pendant une grande partie de la période, d'une diplomatie épiscopale normande. Nicholas Vincent, à propos des actes d'Henri II Plantagenêt, insiste de son côté sur un autre contraste : la différence entre l'Angleterre et la Normandie y est nette, particulièrement à considérer l'inégale représentation des laïcs dans les chartes, mais elle porte sur d'autres aspects qui tiennent aux pratiques archivistiques, à l'histoire des fonds et à la conservation des écrits. Des convergences appelant des études plus approfondies sont cependant à noter, comme la production d'actes faux après la conquête, bien avérée pour l'Angleterre après 1066, mais aussi pour la Normandie postérieurement à 1204.

Plusieurs articles ont souligné la convergence des réseaux vers le sommet du pouvoir, le rôle du *leadership* dans la conquête (Luigi Russo), l'administration du territoire ou l'organisation de l'espace. Mark Hagger réfute l'existence d'un vice-roi en Normandie qui aurait été chargé de gouverner le pays en l'absence d'Henri I^{er} et examine les stratégies employées pour rendre le roi-duc présent. Il en résulte un double constat : Henri ne déléguait pas ses fonctions exécutives, ce qui impliquait pour ses

conscience d'une unité du monde normand qui aurait été partagée par Orderic et ses contemporains a été récemment réaffirmée par A. J. Hingst, *The Written World. Past and Place in the Work of Orderic Vitalis*, Notre Dame (Indiana), University of Notre Dame Press, 2009, p. 35 sq.

sujets une recherche active du roi pour obtenir une décision ; il convient de réévaluer l'efficacité des structures administratives normandes qui permettaient une continuité du gouvernement de la Normandie en l'absence du souverain. La personne du roi, autour duquel le pouvoir se centralise, est également au cœur des préoccupations de Fanny Madeline qui, pour l'espace plantagenêt, nous parle de l'itinérance royale, de l'articulation entre mobilité, liée aux déplacements, et fixité, liée à la résidence, des dispositifs visant à organiser la présence et la visibilité du roi, de logiques de prise de possession de l'espace. On y retrouve là encore le poids de certains lieux chargés de sens et les formes de représentation symboliques du pouvoir qui participent à la construction de l'espace. Se dégagent également des représentations de l'Empire plantagenêt qu'il est intéressant de confronter à la « construction mentale » que nous livre Raoul de Dicet (Hugh Thomas) en se demandant si elles ont contribué à donner consistance à un espace angevin souvent considéré d'abord comme une simple construction dynastique.

Laurence Jean-Marie nous introduit à un autre espace unificateur, la mer, en citant la belle phrase de Guillaume de Malmesbury (*genus hominum nauticorum*) et en concluant que « la Manche est bien plus un trait d'union qu'un espace qui divise ». Dans un même ordre d'idées, Mathieu Arnoux, dans une analyse du royaume anglo-normand et des rapports transmanche, intègre les phénomènes politiques, économiques et culturels sur la longue durée pour conclure que « l'histoire de la Normandie ne peut être tenue pour normande, anglaise ou française, mais seulement européenne » en ajoutant que « c'était aussi la leçon de John Le Patourel ».

En guise d'épilogue : des mondes normands singuliers ?

Plusieurs communications ont discuté de la place de la Normandie dans les mondes normands. Ce n'est pas un thème nouveau et l'une des réponses, comme l'a suggéré Mathieu Arnoux, est de multiplier les observations en partant de différents points de vue : la réponse n'est pas la même selon que l'observateur – médiéval ou contemporain – se place à Rouen, Londres, Palerme ou Antioche. Elle réintroduit les notions de centre et de périphérie et varie également selon les périodes ou les historiographies. La Normandie fut-elle une périphérie du monde viking ? La question ne se pose pas dans les mêmes termes en 911 et en 1066, tout simplement parce que les Normands contemporains de Guillaume le Conquérant n'étaient plus les mêmes que ceux de Rollon un siècle et demi plus tôt. Peut-on envisager des mondes normands sans la Normandie ou un « monde normand du Sud » dont la référence commune serait davantage la conquête des Hauteville ? Les mondes normands invitent à une réflexion plus large, à l'échelle de l'Europe. Doit-on interpréter les opérations et l'établissement des Normands vers le Sud dans le contexte plus général de l'expansion de la chrétienté en Méditerranée ou les saisir comme une modalité particulière de ce processus dont les ressorts et les dynamiques seraient spécifiques ? Dans quelle mesure les influences culturelles prêtées, à tort ou à raison, aux Normands ne relèvent-elles pas du sujet très discuté de l'« européenisation de l'Europe » ?

« Monde normand » ou « mondes normands » ? Les analyses culturelles nous obligent à répondre au pluriel. Mais une réponse au pluriel n'exclut pas l'existence du singulier. Ce qui est frappant au milieu de toutes les manifestations des identités multiples et des activités fréquemment déterminées par les situations régionales et locales, c'est la continuation sur la longue durée des contacts entre des individus ou des communautés dont l'origine a été la Normandie. En revenant sur la déclaration de Charles Homer Haskins citée au début de cette conclusion, il nous faut être conscient que ce n'est pas seulement l'histoire des Normands qui a beaucoup changé pendant un siècle, mais aussi l'interprétation de cette « maternité », une métaphore dont la signification est très complexe. « Normand » n'a pas le même sens, selon les lieux et la chronologie ; le mot s'efface facilement devant d'autres ou prend des connotations différentes et il a beaucoup perdu de la signification essentialiste qu'on lui prêtait en 1911. Donc, si l'on voulait discuter de nouveau cette phrase de Haskins, quelles seraient aujourd'hui les réponses ? Quelle phrase userait-on à l'heure actuelle pour définir le(s) monde(s) normand(s) ? Le colloque a montré qu'il s'agit d'un concept historiographique porteur de questionnements très divers, qu'il appartiendra aux historiens du futur de continuer à explorer. Il aura contribué à souligner la vitalité des recherches sur les mondes normands et permet ainsi d'être confiant quant à leur avenir.

David BATES

Université d'East Anglia

Pierre BAUDUIN

Normandie Univ, UNICAEN, CNRS, CRAHAM, 14000 Caen, IUF

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

a. : année

App. : Appendix

Arch. nat. : Archives nationales

arch. dép. : archives départementales

ANS : *Anglo-Norman Studies*

bibl. mun. : bibliothèque municipale

BnF : Bibliothèque nationale de France

c. : commune

cant. : canton

CCCM : *Corpus christianorum, Continuatio medievalis*

ch.-l. : chef-lieu

fol. : folio

l. : ligne

MGH SS : *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores*

MGH SSrerGerm. : *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores rerum Germanicarum*

MGH SSrerGerm. in us. schol. : *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum*

ms. : manuscrit

MSAN : *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*

PL : *Patrologiae (latinae) cursus completus*, J.-P. Migne (éd.), Paris, Petit-Montrouge, 1844-1864, 222 vol.

pl. : planche

RHC : *Recueil des historiens des croisades*

RIS : *Rerum Italicarum Scriptores*

s. a. : *sub anno, annis*

s. v. : *sub verbo, verbis*